

Compréhension initiale et base d'une nomination multinationale pour la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO

Sages-femmes / Obstétrique par des sages-femmes

Nous représentons:

1. Le respect de la grande diversité de la profession de sage-femme dans le monde.
R.2 (iii)
2. La profession de sage-femme peut être exercée aussi bien par des femmes que par des hommes.
R.1 (ii)
3. Le traitement respectueux des processus naturels, de la grossesse à l'accouchement et à la fin de l'allaitement, dans lesquels les sages-femmes sont des compagnes essentielles.
R.1 (i)
4. Une interaction respectueuse et une collaboration sur un pied d'égalité avec tous les individus et groupes impliqués dans ces processus naturels.
R.2 (ii)
5. La profession de sage-femme consiste à promouvoir la santé et le bien-être de la mère et de l'enfant.
R.1 (i)
6. Les sages-femmes accompagnent et soutiennent les femmes enceintes et leurs familles avant, pendant et après l'accouchement. Elles aident les femmes et les familles à découvrir leurs propres ressources pour ces moments cruciaux et à les utiliser intentionnellement (renforcement des capacités). Elles s'appuient sur les compétences des femmes et les font participer, dans la mesure du possible, à toutes les décisions, conformément aux directives de l'OMS.
R.1 (ii)
7. L'engagement clair de respecter les droits de l'homme.
R.1 (v)
8. La confiance dans les sens toucher, sentir, ressentir et observer est cruciale pour la connaissance de la profession de sage-femme.
R.1 (i)

9. Les développements modernes et la recherche fondée sur des données probantes sont intégrés dans les activités et la prise de décision. Les connaissances traditionnelles et la science ne sont pas opposées. Elles se complètent.
R.2 (i)
10. La naissance n'est pas un processus purement physique ; en même temps, c'est un processus de transition qui change la vie (rite de passage, quasi-rituel), associé à divers rituels, pratiques et dimensions symboliques (par exemple, couper le cordon ombilical).
R.1 (iv)
11. Une meilleure reconnaissance des connaissances et des compétences traditionnelles des sages-femmes dans nos sociétés est une contribution au développement durable, notamment en ce qui concerne l'ODD 3, c'est-à-dire la réduction de la mortalité maternelle (sous-objectif ODD 3.1) et l'accès universel aux services de santé reproductive (sous-objectif ODD 3.7) et la ODD 5 (autonomisation des femmes). Les pratiques traditionnelles des sages-femmes comprennent également l'utilisation de plantes médicinales ; un lien avec la conservation de la diversité biologique est donc évident.
R.1 (v)
12. Afin de sauvegarder et de développer davantage les connaissances traditionnelles et, en même temps, fondées sur des preuves, de la profession de sage-femme, la transmission doit être professionnalisée en fonction du contexte. Une évolution vers une éducation formelle et non formelle signifie, d'une part, une transmission structurée des connaissances et des compétences et, d'autre part, une augmentation de la qualité des activités des sages-femmes, liée à une reconnaissance sociale croissante des sages-femmes.
R.3
13. Les connaissances peuvent être approfondies et étendues grâce à des échanges interpersonnels entre sages-femmes et à des mesures de formation continue au sein de la communauté. L'échange est également pratiqué au niveau international (y compris les congrès, les séjours et les emplois à l'étranger, etc.)
R.1 (iii)/R.3
14. Entre les femmes qui accouchent ainsi qu'au sein des familles, la transmission joue également un rôle important : la transmission des connaissances sur le type et la nature de la grossesse, de

l'accouchement, de l'allaitement est menacée de se perdre si l'expérience des soins de sage-femme n'est pas disponible.

R.1 (iii)

15. Pour une société, la façon dont on naît est décisive, car la grossesse et l'accouchement construisent les bases des liens et des relations dans la suite de la vie. Un attachement sain est la base de relations et d'une société qui fonctionnent. Ce lien favorisé par les activités de sage-femme pose donc les bases de la cohésion sociale et de la confiance mutuelle, et constitue ainsi une contribution au bien-être et à la paix dans le monde.

R.1 (iv)